



## Lycée Rosa Luxemburg

2 avenue Jean Moulin

66140 CANET-EN-ROUSSILLON  
Tel : 0468737201 Fax : 0468801710  
E-mail : ce.0660856x@ac-montpellier.fr

No de l'établissement :

**0660856X**

# PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10/02/2022

## **I - Ouverture de la séance**

En ce jour du 10/02/2022, le conseil d'administration se réunit sur proposition du chef d'établissement pour une séance ordinaire sous la présidence de Mme LEGROS FRANCOISE. La séance commence à 18 h 00.

Sont absents et excusés :

M. DITSCH MARCEL (collège1), Mme GREAULT CHRISTELLE (Parents d'élève), M. GUERARD ANTHONY (Elevé) remplacé par Mlle ACOSTA ANNABELLA (Elevé), M. MANAS CHRISTOPHE (Conseiller Régional), Mlle MERTENS GONZALEZ SAONA (Elevé) remplacée par M. JAOUL CLEMENT (Elevé), Mme SANCHEZ Y IRANZO ISABEL (collège1) remplacée par Mme MIALOU STEPHANIE (collège1), Mme VINCENT MONIQUE (collège1) remplacée par M. PEYRIERE JEAN (college1).

Sont absents et non excusés :

Mme CHAIX CAROLE (Mairie de Canet), Mlle CHARRAULT SERENA LINA (Elevé), Mlle DUMONT DEMOURS EMMA (Elevé), M. MOLI SAMUEL (Conseiller Régional), M. PORTES JEAN MARIE (Intercommunalité).

Pour plus de détails sur la liste complète des présents, titulaires ou suppléants, consulter la feuille de présence.

Le nombre de présents en début de séance est de 21 pour un quorum de 16.

Le conseil d'administration peut siéger valablement.

La prise de notes et la rédaction du compte rendu du présent conseil d'administration sont effectuées par :  
MME LEGROS

L'ordre du jour ne doit plus être approuvé par les membres du CA depuis le décret du 21 décembre 2021. Madame LEGROS énonce les différents points abordés ce soir : Structures pédagogiques et postes , délégation de signatures pour les contrats pluriannuels, contrats et conventions, voyage et appariement.

## **II - L'ordre du jour**

### **Point N° 1 - ADOPTION PRÉCÉDENT COMPTE RENDU**

Madame LEGROS rappelle l'ordre du jour du précédent Conseil d'Administration du 2 décembre essentiellement consacré aux affaires financières : DBM, tarifs, budget 2022, conventions, voyages et sorties.

Le compte rendu du précédent conseil d'administration est adopté à l'unanimité.

## **Point N° 2 - STRUCTURES PEDAGOGIQUES ET POSTES**

Les élus du CA présentent la motion suivante :

Nous souhaitons souligner la grande qualité de travail de Madame Legros, notre Proviseur, son souci de concertation et de transparence, le soin qu'elle a pris pour minimiser les conséquences de la répartition de l'enveloppe horaire attribuée à notre établissement.

Or, nous jugeons cette DGH défailante pour les raisons suivantes :

- Le volume global en est insuffisant pour diminuer les effectifs des classes et des groupes. Il met également en danger certaines spécialités.

- La proportion des heures supplémentaires ( HSA et HSE), même si elle n'a pas augmenté cette année, reste considérable . Elle dégrade les conditions d'enseignement et la santé des personnels, à cause d'une surcharge importante de travail, et risque de menacer des postes occupés.

La conjugaison de ces facteurs conduit à une situation que nous ne pouvons pas accepter :

- Le maintien d'effectifs chargés en classe et en groupe sans possibilité de dédoublement.

- La suppression de postes à court terme et la multiplication de services partagé, fragilisant ainsi la stabilité de nos équipes pédagogiques.

- Le recrutement prévisible de personnel précaire non formé, alors qu'on réduit les postes aux concours.

Attachés à la réussite de tous les jeunes, les élus au Conseil d'Administration exigent une dotation à la hauteur des besoins, qui permette à notre établissement de jouer pleinement son rôle.

### **2 - 1 - PROPOSITION DE STRUCTURE ET REPARTITION HORAIRE HEBDOMADAIRE ENTRE LES DISCIPLINES DE LA DGH DU LGT**

#### **Enoncé de la délibération :**

Le Conseil d'Administration approuve la proposition de répartition horaire entre les disciplines du LGT

#### **Remarques et commentaires :**

Madame LEGROS précise qu'un Conseil Pédagogique élargi s'est déroulé le 3 février 2022, conseil élargi à tous les personnels enseignants et aux représentants des parents d'élèves à leur demande puisque nous avons voté au premier CA de l'année l'abandon de la commission permanente.

Madame LEGROS projette un powerpoint reprenant les indications académiques prévisionnelles d'élèves, de création et suppression de postes. Ensuite elle présente l'évolution des effectifs depuis 2017 et la prévision pour la rentrée 2022 qui est de +70 élèves. (+9.5%).

Elle rappelle qu'en septembre 2021 a été ouverte une 12eme classe de seconde et une 7eme classe de 1ere.

La structure pour l'an prochain au LGT se voit augmenté d'une classe supplémentaire en terminale générale : 12 classes de seconde, 7 classes de première et 4 classes premières technologiques, 7 classes de terminale générale et 4 classes de terminale technologique.

Madame LEGROS soumet au Conseil d'Administration la répartition des heures par disciplines et la création de BMP ou de postes de stagiaires.

Suite à la réforme du lycée nous travaillons sur des hypothèses de groupes d'EDS en 1ere et terminale, les conseils de classes du second trimestre vont permettre de confirmer ou de modifier la répartition en fonction des choix définitifs des élèves (en 2nde choix de trois EDS, en 1ere abandon d'un EDS).

Les moyens accordés par le rectorat permettent donc la création d'une classe supplémentaire de terminale générale et de maintenir les dédoublements ou de groupes supplémentaires d'EDS

Pour rappel :

- prévision pour cette année comme l'an dernier de 2 groupes d'EDS en 1ere et Terminale HLP
- en Lettres Modernes dédoublement de 1.5 en 2nde , d'une heure en 1ere générale et technologique
- conservation de 4 heures de Latin malgré les effectifs faibles en 1ere et Terminale (9 élèves)
- en Anglais conservation des groupes en 2nde et demande d'un BMP de 10 heures.
- en Espagnol conservation des groupes en 2nde et demande d'un poste de stagiaire espagnol/catalan
- en Catalan les effectifs permettent de diminuer les heures, on passe de 4 h à 3 h.
- en Histoire Géo création d'un poste
- en SES dédoublement de 2 h en EDS Terminale et création d'un BMP de 3 h.
- en Maths dédoublement en EDS 1ere conservé mais pas en terminale.
- en Physique Chimie dédoublement des 2 h en 1ere , pour les EDS Terminale création de 4 groupes sans dédoublement ou de 3 groupes avec dédoublement de 2 heures, cela sera en fonction des effectifs et proposition de création d'un poste 18 h.
- en SVT idem pour les groupes d'EDS qu'en Physique Chimie création d'un BMP de 7.5 h ou poste de stagiaire.

- Arts Plastiques conservation des 4 h d'option
- en EPS création d'un BMP 12 h ou Complément de service de 12 h.
- en Eco-Gestion pas de création ni de fermeture de poste
- STIDD complément de service de 4 h pour l'option natisme

En conclusion pour la rentrée 2022 création de :

- BMP en anglais
- Poste stagiaire espagnol/catalan 8.5h
- Création poste à 18 h en Histoire Géo
- BMP de 3 h en SES
- Physique Chimie création de poste de 18 h
- SVT création poste de stagiaire de 7.5 ou BMP
- EPS complément de service de 12 h
- Complément de service de la SEP de 4 heures pour option natisme en BTS CCST

M MELWIG s'interroge sur le taux important d'HSA en lycée général (14%)

MME LEGROS et M LAHOGUE lui répondent que ce taux est tout à fait habituel en lycée depuis la réforme.

**Résultat du vote de la délibération :**

Nombre de votants :	<b>21</b>	Nombre de votes POUR :	<b>21</b>
Nombre d'abstention :	<b>0</b>	Nombre de votes CONTRE :	<b>0</b>

La délibération est adoptée.

## 2 - 2 - PROPOSITION DE STRUCTURE ET REPARTITION HORAIRE HEBDOMADAIRE ENTRE LES DISCIPLINES DE LA DGH DE LA SEP

### Enoncé de la délibération :

Le Conseil d'Administration approuve la proposition de répartition horaire entre les disciplines de la SEP

### Remarques et commentaires :

Madame LEGROS présente la structure de la SEP qui reste à l'identique de cette année : 2 CAP et 3 Bac Pro. S'ouvre en plus une FCIL de voilerie pour 15 élèves issus du BAC Pro sellerie ou métiers de la mode. La dotation pour cette formation est de 10HP et 8 HSA.

Néanmoins la DGH n'a été augmentée que de 8.5h, la différence est tiré en outre avec la transformation du BTS TC en BTS CCST où l'option nautisme est passée de 13 heures à 4 heures.

D'autre part, le rectorat a estimé que les effectifs de terminale CAP n'exigeaient pas des dédoublements.

Il a donc été décidé :

- Création BMP de 3 h en Anglais (complément de service des 10 h en LGT)
- Création BMP de 7.5 h en Mathématiques
- Création BMP de 9 h en Eco-Gestion
- Complément de service de 1.40 en Biotechnologie
- Complément de service de 9 h en Maintenance Nautique et de 4 h en complément de service pour le lycée (section BTS CCST).

La SEP a besoin de 562 heures, le LGT donne 1.5 HSA

M MELWIG interroge sur les conséquences sur le poste de génie mécanique.

MME LEGROS répond que le collègue impacté est au courant de cette situation déjà avant sa demande de mutation au lycée et qu'il s'interroge sur un travail à temps partiel l'an prochain

### Résultat du vote de la délibération :

Nombre de votants :	21	Nombre de votes POUR :	21
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée.

### Point N° 3 - DELEGATION DE SIGNATURE POUR LES CONTRATS PLURIANNUELS

### Enoncé de la délibération :

Le Conseil d'Administration donne délégation de signature au chef d'établissement pour la passation des marchés qui s'inscrivent dans la limite des crédits ouverts au budget d'une part et des dispositions de l'article 28 du code des marchés publics.

### Remarques et commentaires :

Madame LEGROS demande aux membres du CA l'autorisation de reconduction et la poursuite des contrats et conventions pluriannuels actuellement en vigueur dans l'établissement et de les signer.

**Résultat du vote de la délibération :**

Nombre de votants :	21	Nombre de votes POUR :	21
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée.

**Point N° 4 - CONTRATS ET CONVENTIONS**

**4 - 1 - CONVENTION CORDEES DE LA REUSSITE**

**Enoncé de la délibération :**

Le Conseil d'Administration autorise le chef d'établissement à signer la convention cordées de la réussite avec l'UPVD .

**Remarques et commentaires :**

Il s'agit d'une convention entre le LGT Rosa Luxemburg, le lycée agricole de Théza (tête de cordée) et l'UPVD pour la promotion des filières STL et Génie Biologique.

Les actions résident en journées de sensibilisation, diffusion de vidéos, organisation de mini-stages...

**Résultat du vote de la délibération :**

Nombre de votants :	21	Nombre de votes POUR :	21
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée.

**4 - 2 - CONVENTION MISE A DISPOSITION DES LOCAUX MDJ**

**Enoncé de la délibération :**

Le Conseil d'Administration autorise le chef d'établissement à signer la convention avec la mairie de Canet pour la mise à disposition des locaux de la MDJ.

**Remarques et commentaires :**

La mairie de Canet met un local à disposition gratuitement pour le dispositif MLDS « Services Civiques Combinés » situé à la Maison Des Jeunes ainsi que du matériel (postes informatiques, liaison internet).

M ROCA souligne l'excellent travail réalisé par MARIE FAVRE qui pilote la MLDS.

**Résultat du vote de la délibération :**

Nombre de votants :	21	Nombre de votes POUR :	21
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée.

#### 4 - 3 - CONVENTION DE CENTRE D'ENLEVEMENT DES DECHETS

**Enoncé de la délibération :**

Le Conseil d'Administration autorise le chef d'établissement à signer le contrat pour l'enlèvement des déchets

**Remarques et commentaires :**

M TOMAS évoque la convention avec la Communauté de communes Perpignan Méditerranée pour l'enlèvement des déchets non ménagers dont le coût est de 9096 euros.

Il explique que la situation était préoccupante avec beaucoup de containers (25 ) et qu'il fallait rationaliser cela.

M MELWIG suggère de contacter le Sydetom pour envisager une solution rationalisée.

**Résultat du vote de la délibération :**

Nombre de votants :	21	Nombre de votes POUR :	21
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée.

#### 4 - 4 - CONVENTION ASSOCIATION ABRICOT

**Enoncé de la délibération :**

Le Conseil d'Administration autorise le chef d'établissement à signer la convention avec l'association Abricot .

**Remarques et commentaires :**

C'est la signature d'une convention avec l'association ABRICOT pour des ateliers de théâtre se déroulant d'octobre 2021 à mai 2022 à destination des élèves entrants de la SEP environ 50 heures pour un montant de 2250 euros.

**Résultat du vote de la délibération :**

Nombre de votants :	21	Nombre de votes POUR :	21
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée.

#### 4 - 5 - CONVENTION ETINCELLE

**Enoncé de la délibération :**

Le Conseil d'Administration autorise le chef d'établissement à signer la convention avec l'association Etincelle .

**Remarques et commentaires :**

C'est la signature d'une convention avec la compagnie théâtrale ETINCELLE, intervention auprès des élèves du BAC PRO qui a lieu en février 2021 pour un montant des 1810 euros.

Un dossier Occit-Avenir avait été monté et une subvention de la Région permet de prendre en charge le coût de la présentation.

**Résultat du vote de la délibération :**

Nombre de votants :	21	Nombre de votes POUR :	21
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée.

**4 - 6 - CONTRAT ADMS DERATISATION**

**Enoncé de la délibération :**

Le Conseil d'Administration autorise le chef d'établissement à signer le contrat avec l'ADMS pour la dératisation.

**Remarques et commentaires :**

C'est la signature d'un contrat d'un montant de 1605,80 euros pour la dératisation des locaux notamment de la restauration scolaire.

**Résultat du vote de la délibération :**

Nombre de votants :	21	Nombre de votes POUR :	21
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée.

**4 - 7 - CONTRAT DEKRA**

**Enoncé de la délibération :**

Le Conseil d'Administration autorise le chef d'établissement à signer le contrat avec DEKRA.

**Remarques et commentaires :**

C'est la signature avec la société DEKRA d'un contrat d'un montant de 385 euros pour le contrôle des équipements sportifs notamment les panneaux de basket, 12 paniers de basket qui n'étaient pas vérifiés ...il sera nécessaire aussi de faire vérifier les équipements de levage en ateliers.

**Résultat du vote de la délibération :**

Nombre de votants :	21	Nombre de votes POUR :	21
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée.

**4 - 8 - CONTRAT SCHINDLER AUTOMATISATIONS**

**Enoncé de la délibération :**

Le Conseil d'Administration autorise le chef d'établissement à signer le contrat avec SCHINDLER pour les portes automatiques.

**Remarques et commentaires :**

C'est la signature avec la société SCHINDLER AUTOMATISMES d'un contrat d'un montant de 432 euros pour le contrôle des deux portes automatiques dans le hall et l'Ulis.

**Résultat du vote de la délibération :**

Nombre de votants :	<b>21</b>	Nombre de votes POUR :	<b>20</b>
Nombre d'abstention :	<b>1</b>	Nombre de votes CONTRE :	<b>0</b>

La délibération est adoptée.

**Point N° 5 - VOYAGES ET APPARIEMENTS**

**5 - 1 - VOYAGE EN GRECE : TRANSFORMATION DU VOYAGE EN SICILE**

**Enoncé de la délibération :**

Le Conseil d'Administration approuve le voyage en Grèce prévu pour 50 élèves du 10 au 17 octobre 2022 avec une participation financière des familles fixée à 650 euros et entérine la possibilité pour l'établissement de percevoir des dons d'association.

**Remarques et commentaires :**

Madame CRAPET présente le voyage en Grèce qui se déroulera en octobre 2022 du 10 au 17 octobre pour 50 élèves de terminale en priorité, avec 4 accompagnateurs.

**Résultat du vote de la délibération :**

Nombre de votants :	<b>21</b>	Nombre de votes POUR :	<b>21</b>
Nombre d'abstention :	<b>0</b>	Nombre de votes CONTRE :	<b>0</b>

La délibération est adoptée.

**5 - 2 - REGULARISATION APPARIEMENT SEVILLE**

**Enoncé de la délibération :**

Le Conseil d'Administration approuve l'appariement avec Séville en mars avril 2022 pour les élèves de seconde de la section euro espagnol avec une participation financière des familles fixée à 340 euros, et entérine la possibilité pour l'établissement de percevoir des dons d'association.

**Remarques et commentaires :**

Cet acte est une régularisation.

**Résultat du vote de la délibération :**

Nombre de votants :	<b>21</b>	Nombre de votes POUR :	<b>21</b>
Nombre d'abstention :	<b>0</b>	Nombre de votes CONTRE :	<b>0</b>

La délibération est adoptée.

## Point N° 6 - QUESTIONS DIVERSES : CALENDRIER DES EXAMENS

### Pour information :

Pour information M LAHOGUE Proviseur Adjoint présente le calendrier de l'année. Celui-ci avait été voté au 1er CA mais les annonces de Monsieur le Ministre de l'Éducation Nationale ont modifié quelque peu le calendrier notamment avec le report des EDS. Nous venons aussi d'apprendre que nous serions centre d'examen BTS TC.

M LAHOGUE évoque les différentes périodes d'examens et la possibilité de banaliser certaines périodes notamment sur le LGT.

MME MIALOU interroge suite aux propos du Ministre sur la période de révisions des EDS suggérées et si la possibilité sera offerte de travailler comme les années précédentes en ateliers de révisions.

MME LEGROS et M LAHOGUE disent être en attente de consignes ministérielles plus précises qui devraient très bientôt arriver dans les établissements.

Pour information Monsieur MORENO souhaite organiser une sortie pédagogique pour les T G1 avec M CAYROL sur le thème de la biodiversité en juin pour un montant de 1724 euros. Cette sortie est gratuite pour les familles.

### III - Conclusion

Tous les points à l'ordre du jour ayant été traités, la séance du conseil d'administration est levée à 19 h 30.

Le(s) responsable(s) de la prise de notes

**MME LEGROS**



LYCÉE ROSA LUXEMBURG  
Le Proviseur  
-CAMEZ- 66140 -

La Présidente

**Mme LEGROS FRANCOISE**



LYCÉE ROSA LUXEMBURG  
Le Proviseur  
-CAMEZ- 66140 -